



Probleme avec societe de recouvrement

Par **jean38400**, le **04/01/2010 à 17:02**

bonjour, j'aurais besoin de quelques avis?

En 2000 la société COFIDIS, Via une société de recouvrement NEUILLY CONTENTIEUX ont obtenu un jugement du tribunal pour un crédit que je ne payé plus; la somme était de 1600euros, cette même année (après ce jugement) j'ai ouvert un dossier a la commission de surendetement qui a été accepter.

j'ai en premier réglé mes dettes de trésorie, de loyer, comme prévu sur le plan, ensuite en 2003 j'ai commencé à régler plusieurs créanciers, je n'ai put honorer le plan qu'une années, début 2005 j'ai put de nouveau reprendre mes règlements.

j'ai contacté les différents créanciers, par contre pour COFIDIS je n'existais plus dans leur dossier, idem pour leur société de recouvrement NEUILLY CONTENTIEUX, je ne vais pas mentir mais vu leur réponse je n'ai pas chercher plus loin.

Début 2009, je reçoit un courrier de la société DSO interactive, me disant qu'elle reprenait mon dossier pour le compte de COFIDIS, sans ne fournir aucun document officiel,et bien sur en augmentant la dette pour passer de 1600euros à 2100euros, je leur ai demandé des pièces prouvant leurs droit, je n'ai eu droit qu'a une copie vierge d'un jugement de tribunal.

j'ai donc laisser courir, par contre lors de leur dernier (censuré) téléphonique, je leur ai dit que tant que je n'aurai pas un ordre de jugement du tribunal ou un huissier de justice je ne leur payerais rien. Chose faite, dans les dix jours j'ai reçu la visite d'un huissier de justice, comme document officiel, il me présente la copie du jugement fait en 2000 juste avant la mise en place du plan se surendetement.

ce jugement a été établi pour la société NEUILLY CONTENTIEUX, nul part apparaît DSO interactive, une copie du rachat de ma dette par DSO interactive à COFIDIS ou cette fois apparaît le réel montant soit 1600euros.

Je ne cherche pas à éviter de payer cette somme, je la dois, mais est-ce légal qu'aujourd'hui, je ne retrouve à devoir à l'huissier 2780euros.

Est-ce que je n'ai pas de recours possible, est-ce que ce jugement est toujours valable, et où m'adresser pour savoir si cette société DSO est vraiment dans ses droits.

Merci d'avance pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **04/01/2010** à **17:15**

[fluo]FAMILLE Isère[/fluo]

Adresse :

137 Rue Mayoussards
Famille en Isère
38430 MOIRANS
Téléphone : 04.76.63.60.65

Permanences

RECEPTION UNIQUEMENT SUR RDV DANS TOUTES LES ANTENNES. RDV
TéléphoneEPHONIQUE POSSIBLE POUR TOUTES LES ANTENNES

Antennes locales :

BOURGOIN-JALLIEU

14 Place St Michel
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Téléphone : 04.74.28.77.08
FAX : 04.74.28.25.93
equipe5.bja@tutelles.fr

Bonjour, prenez contact avec l'Association FAMILLE Isère (spécialisé en matière de surendettement), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution, bonne année 2010 à vous.